

**Assemblée communale extraordinaire d'Alle**  
**du jeudi 5 septembre 2013**

1

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par un tout-ménage, par un entrefilet dans la presse, par l'affichage au panneau communal, et par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 28 du 21 août 2013, pour ce jeudi 5 septembre 2013, à 20h15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de porter présence à cette réunion. Il précise que M. Bernard Studer, le président des assemblées, a décidé de ne pas présider l'assemblée de ce soir en application de l'article 39 du Code de procédure administrative. C'est en effet lui qui présentera le point 2 de l'ordre du jour puisque le bureau qu'il codirige a été mandaté pour l'étude du plan spécial « Rière chez Guenat II ».

M. Meyer fait part des excuses de Mme Nicole Jobin et M. Drilon Loshi, employés administratifs, de M. Flavien Lachat, receveur communal.

Le bureau est constitué ainsi :

Président du jour : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Julien sont élus sans autre Mme Cécile Bélet et M. Patrick Girardin.

On procède au dénombrement des participants. On enregistre 38 votants.

M. Meyer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2013
2. Information sur le projet de plan spécial « Rière chez Guenat II »
3. Prendre connaissance du projet de réfection de la route de Coeuve ; voter à cet effet un crédit de Fr. 87'000.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement (subventions améliorations foncières et prélèvement sur le fonds forestier)
4. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2013

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le protocole de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 25 juillet dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié le 26 juillet 2013 sur le site internet communal.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 2 juillet 2013.

## 2. Information sur le projet de plan spécial « Rière chez Guenat II »

En guise d'introduction, M. Alan Stalder, conseiller en charge du dicastère « urbanisme – déchèterie – énergie verte », note qu'Alle est une localité ajoulote connue pour son attractivité et sa qualité de vie. Le village dispose en effet de nombreuses prestations et installations qui font d'Alle une localité emblématique et appréciée.

Afin de rester attrayant, le village se doit de pouvoir accueillir continuellement de nouveaux habitants. Toutefois, la demande pour s'installer à Alle est supérieure à l'offre disponible. M. le maire, M. l'adjoint ainsi que le secrétariat communal reçoivent quotidiennement des appels de l'extérieur concernant les possibilités en matière de terrains à bâtir. Mais la Commune ne peut pas proposer de terrains et finalement, les conséquences pour le développement et l'accroissement démographique d'Alle sont relativement fâcheuses.

Le projet présenté ce soir permet de pallier les problèmes évoqués. La zone d'implantation se situe entre le quartier Champs Saint-Martin et la rue Ernest Daucourt et propose une surface de 16'400 m<sup>2</sup> pour une quinzaine de maisons familiales ainsi qu'une parcelle pour trois immeubles locatifs.

Au nom du Conseil, M. Stalder remercie chaleureusement les promoteurs de ce projet, qui est une excellente opportunité pour le développement urbanistique d'Alle.

Au moyen d'une vidéoprojection, M. Bernard Studer, ingénieur/géomètre du bureau Rolf Eschmann SA auteur du projet, rappelle le contexte du PAL (Plan d'Aménagement Local) et du plan directeur cantonal : évolution démographique, nouveaux logements créés au cours des quinze dernières années, capacité de la zone à bâtir légalisée, parcelles libres, potentiel de la zone à bâtir légalisée, parcelles libres versus parcelles disponibles, thésaurisation, évaluation des besoins, secteurs à développer par plan spécial.

M. Studer fait l'historique de l'affectation du secteur concerné, explique la desserte envisagée, avec deux dos-d'âne, précise le sous-secteur destiné à l'habitat collectif, les normes de construction, la problématique du stationnement et de la haie.

Parmi les autres éléments à prendre en considération, citons l'alignement CJ, le bruit, la conduite intercommunale du SEPE, la zone de protection des eaux S3, la gestion des eaux de surface par l'aménagement d'une dépression de rétention/infiltration, l'évacuation des eaux usées.

M. Studer détaille encore les points soulevés dans le cadre de l'examen préalable par le Canton, s'agissant notamment du nombre de parcelles, de la largeur de la chaussée et des mesures de modération de la circulation, de l'éclairage public au led, de l'aménagement d'espaces publics / lieux de rencontre.

L'adoption du plan spécial, avec les prescriptions s'y rapportant, relève de la compétence du Conseil communal.

La suite de la procédure consiste en la mise au net du dossier consécutivement au rapport d'examen préalable. Ensuite interviendra le dépôt public, les éventuelles séances de conciliation, l'adoption par le Conseil et l'approbation cantonale.

M. Jean Petignat demande des précisions sur la portion de la haie qui sera conservée. M. Studer indique qu'il est prévu de la maintenir à une hauteur de 2.50 m minimum.

M. Studer précise à l'intention de M. Jean Petignat certains éléments sur la place publique qui est préconisée.

M. Maurice Jobin souhaite connaître les dépenses qui seront engendrées au niveau communal.

M. Studer explique qu'en principe, s'agissant de l'équipement de détail, il incombe à 100 % aux promoteurs. Il pourrait y avoir une contribution publique au niveau des liaisons de mobilité douce et du bouclage du réseau d'eau avec le secteur rue Ernest Daucourt.

M. Patrick Girardin soulève la problématique de l'accès durant les travaux.

Aux dires de M. Studer, deux variantes sont encore en discussion, dont une piste d'accès provisoire, mais aucune option n'est actuellement arrêtée.

M. le maire Stéphane Babey explique la possibilité d'utiliser la route existante, et de profiter des travaux pour poser le revêtement final de la chaussée, moyennant participation des promoteurs.

M. Patrick Girardin se soucie de l'intensification de la circulation, et subséquemment de la sécurité.

M. Vincenzo Grazioli évoque l'importance des nuisances durant la durée des travaux.

M. Studer précise que les demandes pour bâtir sont nombreuses. On peut penser que le secteur sera construit dans des délais relativement brefs.

M. Gérald Crelier émet des doutes sur l'opportunité des dos-d'âne, qui génèrent des nuisances en cas de survitesse.

M. Maurice Jobin suggère l'étude d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans les zones sensibles.

M. l'adjoint Hubert Farine chiffre les coûts d'une piste de chantier par rapport au revêtement final de la chaussée.

M. Christian Aebi demande si des surfaces commerciales sont prévues dans les immeubles. M. Studer répond qu'il s'agit essentiellement d'une zone habitation.

Sur question de M. Jean Petignat, M. le maire précise qu'il est exclu que la COOP s'implante dans le secteur.

Sur interpellation de M. Désiré Surgand, M. Studer précise les délais pour mener la procédure à son terme et ensuite réaliser les travaux d'équipement.

3. Prendre connaissance du projet de réfection de la route de Coeuve ; voter à cet effet un crédit de Fr. 87'000.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement (subventions améliorations foncières et prélèvement sur le fonds forestier)

En préambule, M. Hubert Farine, conseiller communal responsable du dicastère « travaux publics, plan d'aménagement, cimetière, eaux usées », précise l'objet soumis à l'assemblée.

Après acceptation de l'entrée en matière, le rapport de l'autorité précise le tronçon à refaire, depuis la sortie du village jusqu'à la limite intercommunale. Il précise les travaux réalisés au fil des décennies passées, et que l'état actuel de la route est encore jugé bon sur le tronçon agricole, mais c'est le moment de colmater les fissures. Par contre, le tronçon en forêt est jugé mauvais.

M. Farine détaille les procédés de réfection envisagés, et l'ensemble des aspects financiers. Nous pourrions prélever Fr. 30'000.— sur les fonds forestiers, et obtenir une aide de Fr. 34'000.— au titre des améliorations foncières. Avec la récupération de la TVA, il restera une somme de Fr. 16'000.— à financer par l'administration courante.

Sans discussion, l'assemblée, ayant pris connaissance du projet de réfection de la route de Coeuve, vote à cet effet un crédit de Fr. 87'000.— et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement (subventions améliorations foncières et prélèvement sur le fonds forestier).

#### 4. Divers

M. Maurice Jobin relève l'entretien insuffisant du cimetière ; il souhaite une amélioration.

M. le maire Stéphane Babey observe que cette situation nous est connue, le service de voirie a été mandaté à cet effet.

M. Gabriel Caillet salue la clarté du mode de financement présenté pour la réfection de la route de Coeuve. Se disant abasourdi par l'importance des dettes communales figurant aux comptes 2012, il note que l'on était confronté à un trou noir précédemment.

M. Charles Raccordon, ancien maire, conteste avec force cette affirmation qui est une accusation malhonnête et déplacée. Il y a toujours eu des explications sur les décisions à prendre et les crédits à voter.

En rapport avec la sortie des aînés, Mme Jacqueline Hêche exprime des remerciements à l'adresse des organisateurs, de la Commune, de la Paroisse, et de la banque Raiffeisen.

M. l'adjoint Hubert Farine évoque la donation de feu Mme Renée Hubleur, et réitère les remerciements de l'autorité communale, également à l'égard des membres de sa famille à Alle.

M. René Keller demande de mettre en place un signal adéquat au rond-point Place de la Liberté pour éviter aux véhicules de s'engager sur la ruelle de la Cornoline.

M. Christian Aebi souhaite connaître l'emplacement final du nouveau signal Stop à l'entrée du village sur la route de Coeuve.

M. le maire Stéphane Babey explique que ce signal sera ôté, étant légalement incompatible avec les priorités de droite marquées au carrefour des routes « Les Vies de Coeuve – Côte Champ Françon –

Chemin des Mirabelles ». Par ailleurs, deux dos-d'âne seront confectionnés directement à l'amont et à l'aval de ce carrefour.

M. Christian Aebi demande si la place de la gare est prioritaire sur la route « Coin du Jonc ». M. le maire répond affirmativement à cette question.

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Meyer clôt l'assemblée à 21h35.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du jeudi 5 septembre 2013.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle  
Le président du jour :                      Le secrétaire :

Josy Meyer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 15 octobre 2013 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il sera également publié sur le site internet communal [www.alle.ch](http://www.alle.ch). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.